



Congé intérim Proman

Par Adam

Bonjour,

Je travaille en intérim à Proman du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2023 donc plus de 14 mois.

J'ai pris 12 jours de CA, les congés que je n'ai pas pris doivent m'être payés.

Pouvez-vous m'expliquer comment le calcul doit se faire s'il vous plaît pour le montant des congés que je n'ai pas pris mais qu'on doit me verser.

Mon salaire est de 3000 ? brut.

De plus, mon agence d'intérim m'indique que je n'ai aujourd'hui que 3 jours de congé, ce qui est impossible. Quels sont mes recours pour me faire valoir mes droits et me faire payer mes congés payés

Merci

Par kang74

Bonjour

Pendant ces 14 mois, vous avez eu plusieurs missions? consécutives ?

L'iccp doit être payée après chaque mission (vérifiez sur vos fiches de paie sur 14 mois)

Enfin il faut voir comment ont été posés les 12 jours (les dates exactes de vos congés)

Vous devriez là aussi vérifier vos fiches de paie pour savoir combien de jours vous avez cumulés, combien de jours posés ils vous ont comptés (il y a souvent des erreurs d'appréciation à ce niveau là)

Par Adam

Une seule mission, sur ma fiche de paie il n'est pas indiqué mon nombre de jour de congé payé cumulé.

Par kang74

Merci de reprendre vos fiches de paie pour vérifier qu'il n'y a pas une ligne ou une case ICCP .

Vous dites avoir pris des congés donc à un moment il doit y avoir une différence avec les autres fiches de paie .

Par Adam

Il y a la ligne " prise de congés " sur le bulletin de paie du mois où j'ai pris congés.

Mais sur les bulletins de paie suivant, il n'y a rien qui me permettent de faire la différence.

J'ai travaillé durant un an dans cette agence, afin que ce soit plus simple.

Pouvez-vous me confirmer si je n'avais pas pris de congé durant un an : $2,5 \times 12 \text{ mois} = 30$

Sur 30 jours de CA j'en ai pris 12 donc

$30 - 12 : 18$ jours de congés à me faire payer c'est bien cela ?

Par kang74

En intérim on ne parle pas de jours de congés on parle d'ICPP ...

Qu'est-ce qu'il est dit sur la fiche de paie où vous avez pris vos congés ?

Par Adam

Il est noté ceci
Prise de CONGES PAYES 21h
21h * 21,0300 (taux horaire)
gain 441,63

Voilà ce qui est marqué rien n'indique combien de jours il me reste

Par kang74

Sans plus d'élément je ne peux que vous conseiller d'envoyer un recommandé les mettant en demeure de régulariser votre indemnité de congés payés , absente de votre solde de tout compte .

C'est leur réponse qui vous indiqueront s'ils ont payé .. ou pas .

Par Adam

Je le ferai. Cependant, pouvez-vous me confirmer que si j'ai travaillé durant un an et que je n'ai pris que 12 jours de congés durant un an, j'ai donc 18 jours de CONGE NON PRIS ?